

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'HENRICHEMONT

DEPARTEMENT DU CHER

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 19
19	16	Pour : 16 Contre : Abstention :

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze septembre, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 07 septembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / MORIN / POTEUNE / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20220914-2022_09_76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022
Publication : 19/09/2022

publié le 19/09/2022 sur le site internet de la collectivité

ETAIENT ABSENTS : Mrs MORICE / BEUX / PLAIS

ONT DONNE POUVOIR : Mr MORICE à Mme MESTRE
Mr BEUX à Mr JANSONNIE
Mr PLAIS à Mr BUREAU

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mr REGUER

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES

Mr le Maire rappelle que le résultat de 2020 à la section de fonctionnement était de	375 361.14€
Besoin de financement 1068	305 361.14€ 70 000.00€
Résultat du Budget AEP transféré au budget principal	44 491.27€
Résultat du budget assainissement transféré au budget principal	41 294.56€
Résultat à reprendre au budget 2021 pour la ligne 002	155 785.83

Au budget 2021, a été repris un montant de 155 668.84€ au lieu de 155 785.83€
Cette différence de 116.99€ représente la somme des restes à recouvrer qui ont été déduits du résultat à reprendre par la commune d'Henrichemont.

Au titre du budget 2022, la reprise du résultat de fonctionnement aurait dû être de 399 327.74€ au lieu de 399 210.75€ soit une différence de 116.99€

Il convient donc de passer les écritures suivantes

- En recettes, ligne 002 + 116.99€
- En dépenses chapitre 011 / article 60628 - 116.99€

Après explication, les membres du Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité les écritures ci-dessus,

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents qui découlent de cette affaire.

Mr Yvan REGUER,
Secrétaire



Pour extrait conforme
Le Maire
Gilles BUREAU

